



Licenciement dans le cadre d'un CDD

Par Seb1166

Bonjour,

Je suis actuellement agent contractuel de droit public. Je suis initialement en CDD de trois ans, cependant je viens d'avoir un entretien avec mon employeur pour me dire que mon contrat va se terminer dans cinq mois (il n'aura donc duré que un an) et cela par rapport à des difficultés économiques du centre. Dans quel cadre ont-ils le droit de me licencier? Est-ce qu'il s'agit d'un licenciement économique? A quoi ai-je droit? Et que dois-je faire ?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponse dans cette situation délicate.

Par kang74

Bonjour

Ils ont le droit de vous licencier dans plein de cadredifférents .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F515]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F515[/url]

Il n'y a pas de licenciement économique dans la fonction publique .

Mais il y a licenciement si suppression de votre emploi .

Au vue de la durée de la procédure, avec le préavis,cela fait grosso modo 5 mois effectivement .

L'indemnité de licenciement au vu de votre ancienneté représentera 1/2 mois de salaire .

Vous n'avez rien à faire .

Par Seb1166

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide.

Je tiens à préciser que j'ai enchainé deux CDD de un an avant d'avoir eu ce CDD de trois ans (qui celui-ci va se terminer au bout de un an). J'aurai donc effectué trois ans de travail en tout avec deux renouvellements de CDD suivis.

Quel devrait être le montant approximatif de l'indemnisation?

Bonne journée,

Par kang74

S'ils ont été consécutifs dans la même administration oui, on en tiendra compte normalement .

Par Seb1166

Merci